

Grand Poitiers Communauté urbaine



ENVIRONNEMENT

Journées de lutte contre les ambrosies du 15 au 30 juin

Les journées de lutte contre l'ambrosie ont lieu du 15 au 30 juin 2024. La lutte contre cette plante envahissante et sa présence augmentent chaque année sur le territoire de la Vienne.

Publié le 21 juin 2024

Qu'est-ce que l'ambrosie ?

L'ambrosie est une

espèce exotique envahissante (<https://www.grandpoitiers.fr/nature-et-biodiversite/les-actions-de-grand-poitiers/gestion-des-especes-exotiques-envahissantes>)

originale d'Amérique du nord. Elle est capable de se **développer rapidement** dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).



Quels sont les risques liés à l'ambrosie ?

Le **pollen de l'ambrosie** est **hautement allergisant** pour l'homme. Celui-ci est libéré vers la mi-août (jusqu'en octobre), avec un maximum d'intensité en septembre. Dans près de 50% des cas, les allergies liées à l'ambrosie **peuvent provoquer de l'asthme** voire l'aggraver.

Elle constitue également une **menace pour l'agriculture et pour la biodiversité**. Le phénomène est encore mal connu, il est cependant urgent d'agir et de sensibiliser aux risques.

Comment agir contre l'ambrosie ?

La préfecture de la Vienne a publié un **arrêté préfectoral le 12 avril 2023**, encadrant l'**obligation de lutte** contre la **prolifération des ambrosies**.

Les 3 actions phares de la lutte contre l'ambrosie

- > Prévenir en détruisant l'ambrosie avant sa période de floraison (fin juillet) ;
- > Éviter la dispersion des semences ;
- > Signaler la présence d'ambrosie (<https://signalement-ambrosie.atlasante.fr/apropos>)

Vous avez repéré des plants d'ambrosie chez vous ?

- > **Avant la période de floraison** (fin juillet) : **arrachez les plants** en utilisant des gants. Par la suite, vous pouvez les composter ou les laisser au sol pour qu'ils se dégradent naturellement ;
- > **Durant ou après la période de floraison** (entre juillet et septembre) : **ne les touchez pas**. Dans le cas contraire, vous risquerez d'**aggraver la situation** en répandant les semences.

Si vous repérez des ambrosies hors de chez vous,

pensez à les signaler (<https://signalement-ambrosie.atlasante.fr/apropos>)

<https://www.grandpoitiers.fr/information-transversale/actualites/journees-de-lutte-contre-les-ambrosies-du-15-au-30-juin-43852?>

Bon à savoir : il existe une

[application mobile \(https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.signalement_ambroisie&hl=fr\)](https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.signalement_ambroisie&hl=fr)

pour vous aider à signaler la présence d'ambrosies.

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30